**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-33E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

*Genève, le 07 Mai 2019*

*Prononcée par : PIME Germain Zong-Naba*

**Monsieur le Président,**

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à celle de la République Démocratique du Congo et la félicite pour la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’EPU.

Ce rapport met en évidence les progrès qui ont été accomplis par la RDC depuis la présentation de son deuxième rapport le 29 avril 2014.

Ma délégation voudrait particulièrement saluer l’adoption en 2015 de la loi portant modalités d’application des droits de la femme et de la parité, l’opérationnalisation de la Commission Nationale des Droits de l’Homme en juillet 2015, l’adoption du Plan stratégique quinquennal de promotion et de protection des droits des personnes handicapées sur la période 2016-2021 et du Plan d’action national pour mettre fin au mariage d’enfants sur la période 2017-2021.

Ma délégation se réjouit, par ailleurs, du renforcement de la promotion et de la protection des droits des femmes, à travers la lutte contre les violences sexuelles.

Mon pays, convaincu que l’effectivité des droits humains est une quête permanente, recommande à la RDC :

1. d’adopter la loi portant protection et responsabilité des défenseurs des droits de l’homme ;
2. de renforcer la lutte contre les violences sexuelles en poursuivant les auteurs de telles violences et en réparant les victimes.

Pour conclure, ma délégation invite la communauté internationale à apporter son soutien à la République Démocratique du Congo, conformément à sa demande formulée au paragraphe 126 de son rapport national et souhaite plein succès à son examen.

**Je vous remercie.**